



DRAAF



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Bassin Garonne.

■ Mouche du brou Le piégeage massif, une méthode de lutte alternative

Piège « témoin » I 602 BCS (decis® trap MB) en place

Des cordages permettent de descendre les pièges pour compter les mouches capturées



Depuis son arrivée dans le département en 2011 en vallée de la Dordogne, la mouche du brou envahit progressivement toutes les zones de culture de la noix du département et contraint à mettre en place des méthodes de lutte efficaces.

Qu'en est-il ?

Après plus de 9 ans de lutte contre la mouche du brou depuis son arrivée dans le Sud-Ouest en 2009, force est de constater qu'aucune méthode de lutte ne donne pleinement satisfaction. La protection entièrement chimique repose sur des matières actives issues des familles des néonicotinoïdes (Thiaclopride) ou d'organo-phosphorés (Phosmet) avec des risques de manque de sélectivité ou/et d'apparition de résistances. Le recours au Spinosad (autorisé en culture biologique) n'est également pas sans danger.

Par ailleurs, une lutte uniquement basée sur une barrière physique (argile) et seulement un effet répulsif conduit à une forte augmentation des populations de mouche. Aussi, la mise en place du piégeage massif pourrait constituer une « troisième voie » qui allie à la fois efficacité et moindre dangerosité.

Les pièges doivent être posés le plus haut possible

L'efficacité du piégeage dépend beaucoup de la mise en place des pièges. Il est indispensable qu'ils soient posés le plus haut possible. Aussi, le recours à des perches type « canne à pêche » permet de positionner les pièges à la bonne hauteur en toute sécurité.



Mise en place avec une perche

Atouts

- Véritable méthode de lutte alternative ne nécessitant pas d'équipement particulier (atomiseur).
- La mise en œuvre est relativement simple et assez rapide (environ 2 h/ha).
- Cette lutte est autorisée en agriculture biologique puisque qu'il n'y a aucun contact du produit contenu dans le bol avec les noix.
- Contrairement à l'argile qui est uniquement répulsive, le piégeage massif assure une destruction des mouches et contribue à réduire les populations de mouche.



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Contraintes et limites

- Dans les situations de forte pression de mouche, il est indispensable de compléter la lutte avec une application d'insecticide pour les vergers en conventionnel et en AB.
- La pose des pièges de 10 à 12 mètres de hauteur nécessite une phase d'entraînement !
- En fin de saison, il faut déposer les pièges

et les apporter dans un dépôt agréé afin qu'ils puissent être pris en charge par Adivalor.

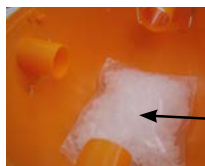
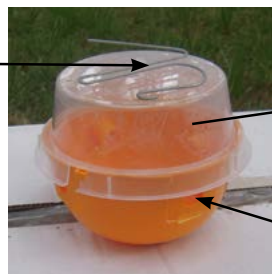
Homologation

Nommé **decis® trap MB** depuis 2017, le piège I 602 BCS est homologué à 100 pièges par hectare pour une durée d'attractivité de 150 jours.

Exemples

Piège decis® trap MB : comment ça marche ?

1. Un crochet permet de suspendre le piège en haut des arbres.



2. Les mouches attirées par l'attractif alimentaire contenu dans un petit sachet pénètrent dans le piège par 4 orifices situés sur le pourtour du bol jaune.



3. Puis les mouches qui cherchent à sortir du piège sont attirées par la lumière et viennent au contact du couvercle transparent ; elles sont alors contaminées puis tuées par l'insecticide deltaméthrine contenu dans la glue dont est enduit le couvercle transparent.

Témoignage

Jean-François FAYOL Producteur à **SORGES**

« Suite aux dégâts importants constatés en septembre 2015 sur la plus grande parcelle de l'exploitation, je commençais à me résoudre à devoir m'équiper d'un atomiseur pour assurer la protection de mes noyers.

Ayant entendu parler des premiers essais de piégeage massif, je me suis immédiatement porté « volontaire » pour mettre en place un essai dans mon verger. J'étais prêt à assumer une certaine prise de risque avec cette nouvelle méthode puisque, jusqu'à présent, très peu de tests ont été réalisés en France. L'efficacité de la lutte repose sur un positionnement des pièges le plus haut possible afin d'avoir une attractivité maximale.

Après avoir essayé de mettre en place les pièges à partir d'une « nacelle » embarquée sur la fourche avant du tracteur, je me suis rendu compte que l'opération était beaucoup trop lente. Aussi, c'est finalement la solution de la pose à la « canne à pêche » qui m'a paru la plus adaptée puisque j'estime que poser 100 pièges par hectare ne va pas excéder

deux heures. Bien entendu, nous avons mis plus de temps cette année pour équiper l'essai de 60 pièges, mais une période de prise en main de la méthode est toujours nécessaire pour « accrocher » rapidement ces pièges à 8 ou 10 m de hauteur selon les arbres.

Il faut tout de même rappeler que cette unique pose va permettre d'assurer la protection contre la mouche du brou durant toute une campagne.

Concernant les résultats, je dois reconnaître que je suis agréablement surpris puisque le contrôle des pièges « témoins » à trois reprises durant la campagne a permis de voir que les captures étaient effectives (plus de 200 mouches capturées). Au cours de mes nombreuses visites dans cette parcelle, je n'ai pas constaté de dégâts visibles, contrairement à ceux de l'année 2015. Il conviendrait de reconduire cette technique de lutte sur plusieurs années pour voir si les résultats sont constants avec des conditions de « pressions » différentes de la mouche. »

Contact : Didier MÉRY - Tél. 06 43 48 47 51, conseiller spécialisé en arboriculture à la Chambre d'agriculture Dordogne, ingénieur réseau DEPHY Noix Dordogne

Animation du PAT : Christine LOBRY - Tél. 05 53 63 56 50